



Paris, le 04 janvier 2023

**Monsieur Jean CASTEX**  
Président Directeur Général de la RATP  
54, Quai de la Rapée  
75599 – PARIS CEDEX 12

**Objet : Préavis de grève CGT-RATP.**

Monsieur le Président Directeur Général,

L'essentiel des mesures salariales concédées en 2022 ne répondent pas au décrochage du fait du gel de la valeur du point depuis quasiment plus de 10 ans à la RATP. Vous avez d'ailleurs été contraints, à deux reprises, de procéder à des décisions unilatérales de l'employeur pour les mettre en œuvre. En 2022, comme en 2021 et même les années précédentes, l'entreprise a engrangé des millions d'euros de résultats nets. Pour rappel, ils sont bien le fruit de notre travail. Donc, la part de la valeur ajoutée à prendre en compte pour nos salaires statutaires doit être plus importante pour mieux rémunérer notre travail, nos qualifications.

Les éléments de réponse apportés par la Direction à l'issue de l'alarme sociale, déposée le 25/11/2022, ne sont pas de nature à satisfaire les revendications salariales de la CGT-RATP et des agents. La Direction s'étant calée sur le bas de la fourchette relative à l'inflation, ainsi que sur celle des prévisibilités pour 2023, elle y a répondu principalement par des primes, dont la plupart sont éphémères ou soumises à des contraintes physiques, physiologiques ou sociales pour les travailleuses et les travailleurs.

Il est aussi inacceptable que la Direction prenne comme prétexte les évolutions de carrière, déjà largement compensées par de la productivité, pour justifier des augmentations moyennes de salaire sur l'année.

A ce jour, le compte n'y est toujours pas et les conséquences de l'inflation vont continuer à frapper les agents. Rappelons que les prix des denrées alimentaires ont augmenté en un an et en moyenne de 12,1 %, l'énergie de 15,1 %... Malheureusement, même avec un ralentissement de l'inflation, ces prix ne vont pas baisser en 2023.

- **Pour toutes ces raisons, la CGT-RATP revendique une augmentation statutaire mensuelle de 300 €, équivalente à 50 points d'indice.**

A l'occasion de la réunion des NAO 2023 et afin que les agents se fassent entendre, la CGT-RATP dépose un préavis de grève qui couvre l'ensemble du personnel, de toutes catégories et dans l'ensemble des services :

**- du jeudi 12 janvier à 19h30 au samedi 14 janvier 2023 à 07h00 -**

Sûrs que vous prenez la mesure de notre initiative et dans l'attente de vous lire, soyez assuré, Monsieur le Président Directeur Général, de l'expression de notre considération.

**Bertrand HAMMACHE**  
Délégué Syndical Central  
Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Hammache', is written over a light blue circular stamp.

**CGT RATP**

85, rue Charlot  
75140 Paris Cedex 03  
Tél : 01 44 78 53 61  
cgt.ratp@gmail.com